



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 juin 2022

Réf. : 2022/37

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt-heure trente le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasia régulièrement convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni au foyer communal – espace Paul Maubon, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – M. FABRE Alain — M. HIBSCHELE Jean-Marc — Mme PANAFIEU Blandine - Mmes POULLET Danielle – SCHMITT Marie-Gil - MM AUBIN Dimitri (point n°4) – Alain BECHARD – James NEVEU - Mmes DE CORO Jessica – ARNAUD GIBOULET - Nadia MENALDO KEBDANI – M. Jacky REBUFFAT –

ABSENTS : Mmes HURLIN Régine – BAECKER Sybille- COULON Daniel – ALTIER Jonathan -

PROCURATIONS : Madame HURLIN à Madame FOURES
Madame BAEKER à Monsieur TIXADOR
Monsieur COULON à Monsieur CHABAUD
Monsieur ALTIER à Madame MENALDO

Soit 18 votants (points 1/2/3) puis 19 votants (à partir du point 4)

Objet : Convention de partenariat avec le CSG

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel,

VU le récépissé de la demande d'un accueil périscolaire des enfants de moins de 6 ans, sur la commune de SAINTE-ANASTASIE, dont le directeur déclaré est Monsieur Gilles VERGNE, Président du Centre Sportif Gardois,

Vu la délibération 2021/48 du 22 septembre 2021 portant approbation de la convention annuelle de partenariat entre la commune et l'association Centre Sportif Gardois pour l'année scolaire 2021/2022,

CONSIDERANT que :

- le centre de loisirs municipal de Sainte-Anastasia, est ouvert uniquement pour les accueils scolaires et les mercredis scolaires,
- la demande de Monsieur le Président du Centre Sportif Gardois de bénéficier de certains locaux scolaires durant les vacances afin d'y organiser des stages sportifs,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune renouveler ce partenariat pour l'année scolaire 2022/2023,

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : d'approuver la convention de partenariat régissant les échanges entre la commune de Sainte-Anastasia et le Centre Sportif Gardois telle que jointe à la présente délibération.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Gilles TIXADOR



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Gilles Tixador', written over the official seal.